

Concerne : Démenti formel

C'est avec une grande stupéfaction que j'ai pris connaissance du contenu de votre rapport intitulé « Dans le Flou en RDC », dans lequel j'ai été injustement cité et ce, à plusieurs reprises. En réaction aux divulgations erronées que vous avez consciemment propagées sur ma personne, je me fais naturellement le devoir de vous adresser le présent courrier en guise de démenti formel et catégorique.

Avant toute chose, je tiens à réfuter avec la plus grande détermination l'image caricaturée que vous faites de mon nom dans votre dernier rapport. Également, je dénonce les théories conspiratoires qui sont créées dans cet article à propos de mes engagements économiques privés, mon élection comme député et des gens ou des entreprises avec lesquels j'avais de contact minimal.

Je suis né et j'ai grandi dans la contrée de Watsa. Après mes études, j'ai eu à travailler. Et depuis 2014, j'évolue à Watsa en tant qu'opérateur économique et sous-traitant de la Société RANDGOLD qui, grâce à la vision de son management qui consiste à promouvoir l'entreprenariat local, j'ai pu bénéficier de leur encadrement pour devenir ce que je suis. Et dans le cadre du développement de la contrée, plusieurs œuvres à titre caritatif sont les fruits de mon engagement personnel.

Les jalons posés depuis plusieurs années ont été déterminants quant à la confiance que la population locale m'a accordée en guise de témoignage de mon combat politique et socioéconomique et des actions concrètes réalisées sur le terrain dont notamment :

- La réhabilitation et la construction d'écoles ;
- La réhabilitation et la construction de centres hospitaliers ;
- La construction de forages d'eau ;
- La construction de pont pour le transport de marchandises et des personnes.

Mon élection à la députation nationale n'aurait pas pu être un arrangement étant donné que l'ensemble de la contrée n'a enregistré aucune contestation, de la part des 33 autres candidats toutes tendances confondues, sur aucun des deux (2) sièges de la représentation nationale. Contrairement à d'autres contrées, dans le pays, où plusieurs plaintes et contestations ont été enregistrées.

S'agissant de mes activités économiques, il y a lieu de noter que la **Société Bravo Tozali Compagnie** où j'étais un des actionnaires minoritaire (**15%**), était une entreprise de droit congolais qui avait entre autres, comme objet social : commerce général, fourniture des biens et services, construction, infrastructures, logistiques, avec possibilité de s'associer ou de fusionner avec d'autres entreprises pour réaliser son objet social, tel que stipulé dans son statut, et non une société minière. C'est à ce titre, et au regard de la Loi congolaise, que Bravo Tozali Compagnie avait signé un contrat de collaboration avec UAB NEUROTECHNOLOGY pour former un Consortium pouvant permettre de soumissionner à l'offre du marché de nettoyage du fichier électoral. Mon rôle d'actionnaire dans cette société étant purement passif, je n'ai participé à aucune réunion ou décision liée à la gestion quotidienne de l'entreprise, y inclus le

contrat avec UAB NEUROTECHNOLOGY. J'étais, à cette période-là, très engagé dans ma propre entreprise commerciale et je faisais mes études supérieures de masters MBA aux Etats Unis. J'avais décidé de quitter l'actionnariat de Société Bravo Tazoli Compagnie en août 2017 parce que j'avais décidé d'investir dans une autre entreprise. Décision notifiée à la société au cours de la même période.

D'ailleurs, comme vous le savez bien, UAB NEUROTECHNOLOGY était déjà longtemps installé en République Démocratique du Congo et avait travaillé depuis 2011 avec la CENI. Aussi, à ce que je sache, l'attribution de ce marché de nettoyage de fichiers a été régulièrement obtenu par le consortium UAB NEUROTECHNOLOGY et Bravo Tozali Compagnie tout en respectant toutes les lois et procédures en matière de marchés publics en RD Congo comme l'ont d'ailleurs attesté les documents délivrés par les autorités compétentes en la matière. En tout cas, le rôle de Bravo Tozali Compagnie SARL dans le contrat avec CENI était celui de l'administration et logistique locale et ce, de courte durée.

Après avoir notifié à **Bravo Tozali Compagnie SARL** ma décision de quitter l'actionnariat, j'ai créé la société **BTC Mining Services basée à Lubumbashi**, dont l'activité principale repose sur les prestations de sous-traitance minières au Katanga. L'expertise de BTC Mining Services porte essentiellement sur l'extraction des gisements, le transport des minerais, et le forage des gisements des sites. J'en fus le Gérant pendant une année et l'ai quitté au mois d'avril 2019, après avoir été élu député national, quand bien même, la loi congolaise n'interdit pas à un député de faire le business.

En clair, **BTC Mining Services SARL** est différente de la société **Bravo Tozali Compagnie SARL**, il s'agit de deux sociétés juridiquement et légalement distinctes l'une de l'autre avec de l'objet social différent. En tout état de cause, je crois qu'il y a eu confusion dans le chef du journaliste qui a abusivement mélangé la société Bravo Tozali Compagnie SARL, BTC SARL, en sigle qui a cessé ses activités en 2018 et la société BTC Mining And Services SARL, BMS Sarl, en sigle.

Par ailleurs, dans le cadre de sa nouvelle entrée en relation, BTC Mining Services a entamé une collaboration d'exploitation, en qualité de sous-traitant, du site qui consistait à développer une zone d'exploitation artisanale (ZEA 718) située à Lubembe, territoire de Sakanya dans le Haut Katanga. Ainsi, au terme de ces travaux effectués sur cette zone d'exploitation artisanale, BTC Mining Services sera approché par la Coopérative minière dénommée société minière du Grand Katanga, détentrice des ZEA et la société « le Domaine agro-pastoral des Uélés/DAU SARL pour la création de la société d'exploration minière Général Ressources and Services SARL. Ainsi, le rôle de BTC Mining Services, dans ce partenariat, s'articulait autour de ses prestations minières habituelles, compte tenu de son expertise à la matière.

En aucun moment, il a été question de nous dévier de notre cœur de métier et compromettre nos valeurs de bonne gouvernance et à l'annonce des sanctions contre Corneille NANGAA, notre décision à mettre un terme à cette nouvelle relation d'affaires a été instantanée. Avec effet immédiat, BTC Mining Services s'est retiré du partenariat.

La personne de Roger ABOTOME n'a jamais fait affaire avec la Personne de Corneille NAANGA, mais plutôt des sociétés, personnes morales qui agissaient conformément aux prérogatives leurs dévolues par la loi et surtout leurs Statuts respectifs. D'ailleurs il n'y a jamais eu, avant 2018, un quelconque contact entre Monsieur Abotome et Monsieur NAANGA.

Une image, une personnalité et une réputation que j'ai bâties sur des valeurs humaines cardinales que sont la transparence, l'honnêteté, le travail et l'intégrité et que je me suis toujours engagé à protéger, et continue de préserver, sur l'ensemble des activités dans lesquelles je suis impliqué.

Jamais, alors au grand jamais, je me serai engagé et/ou avoir une quelconque relation avec des activités illicites tels que le financement du terrorisme, la corruption, etc. Je me bats tous les jours corps et âme pour gagner honnêtement ma vie et celle de mes dépendants.